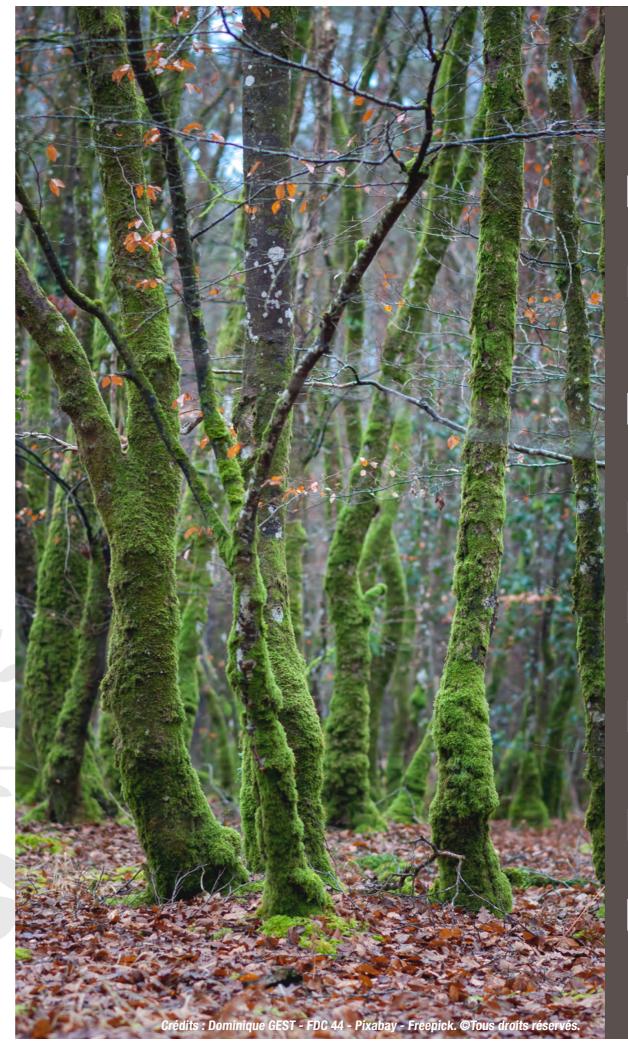
# LALETTRE AUX Adhérents



# SOMMAIRE



SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES ARMES	4
RÉUNIONS DE SECTEUR	6
A.G DE LA FDC 44 / FERMETURE	7
VALIDATION /SUBVENTIONS / BALL-TRAP	B
COMPTAGES NOCTURNES	9
DEMANDE DE PLAN DE CHASSE1	0
SÉCURITÉ : S'ÉQUIPER ET S'INFORMER 1	1
FORMATIONS1	2
DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS SANGLIER 14	4
DOMMAGES DUS À LA PRÉDATION1	5
JACHÈRES FLEURIES1	6
CALENDRIER1	1
J'AIME LA NATURE PROPRE 10	B
SORTIES : LAC DE GRAND-LIEU ET MASSEREAU 20	D
LIVRE LES MARAIS DE BRIÈRE 22	2



# AGENDA

AVANT LE 31 DÉCEMBRE CRÉATION DU COMPTE SIA

#### AVANT LE 25 JANVIER

INSCRIPTION AUX SORTIES EN BATEAU SUR LE LAC DE GRANDLIEU

AVANT LE 15 FÉVRIER

NOUS INFORMER DE VOTRE DATE DE BALL-TRAP

25 FÉVRIER AU 13 MARS RÉUNIONS DE SECTEUR

AVANT LE 1ER MARS

COMMANDE DE JACHÈRES FLEURIES

**AVANT LE 10 MARS** 

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE GRAND GIBIER

14,15 ET 16 MARS

J'AIME LA NATURE PROPRE

12 AVRIL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDC 44







Pour conserver leur droit à détenir et acquérir des armes, tous les détenteurs d'armes doivent créer leur compte SIA

#### **AVANT LE** 31 DÉCEMBRE 2024

- à l'exception des détenteurs d'une arme à canon lisse à un coup par canon, acquise avant le 1er décembre 2011 -

Au-delà de cette date, les détenteurs d'armes concernés sans compte SIA pourraient être déssaisis de leurs armes.





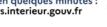
SCAE

VOUS ÊTES CHASSEUR\* (OU ANCIEN CHASSEUR) ET VOUS **DÉTENEZ AU MOINS UNE ARME<sup>(1)</sup>? N'OUBLIEZ PAS DE CRÉER VOTRE COMPTE AVANT LE 31 DÉCEMBRE 2024!** 

avec la réglementation sur les armes à feu.

votre armurier ou vos proches peuvent vous aider à créer un compte.

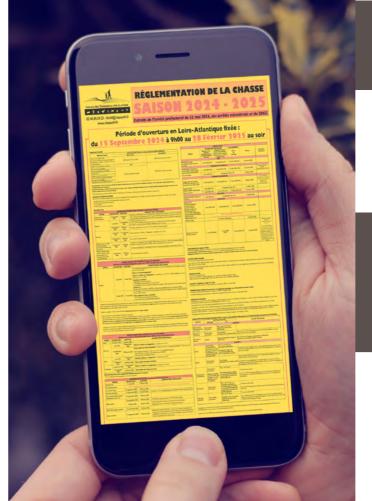
Pour créer son compte en quelques minutes : https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr











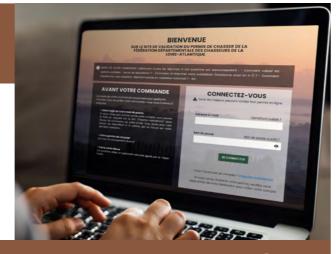
#### **FERMETURES**

Retrouvez les dates de fermeture dans le carnet du chasseur 44 et dans l'arrêté d'ouverture sur notre site internet.

Dates correspondantes à la réglementation générale (sous réserve de modifications ultérieures). Votre règlement intérieur peut-être plus restrictif.

### **VALIDATION**

Pour une validation temporaire ou une extension d'une validation départementale vers une validation nationale, optez pour l'evalidation (imprimez votre validation à domicile) sur notre site www.chasse44.fr



Le site internet de validation du permis de chasser, via son espace adhérent, permet non seulement de valider son permis de chasser mais aussi de :

- Transformer votre validation départementale en validation nationale
- Souscrire l'assurance ou l'abonnement à la revue
- Réimprimer votre validation

## SUBVENTIONS

Les subventions seront versées exceptionnellement courant janvier 2025.





Aux organisateurs de Ball-trap.



Pour paraître dans la revue Chasse44 merci de nous indiquer les dates de vos évènements à nbattais@chasse44.fr avant le 15 février.

#### COMPTAGES NOCTURNES

Nos traditionnels comptages nocturnes se dérouleront du 6 janvier au 21 février 2025.

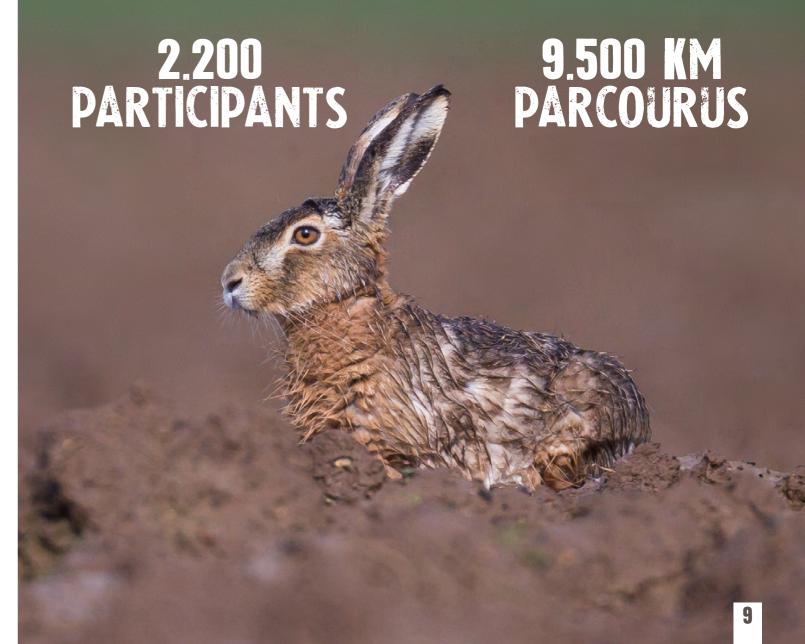
Retrouvez les résultats de comptages 2002-2024 sur notre site internet.

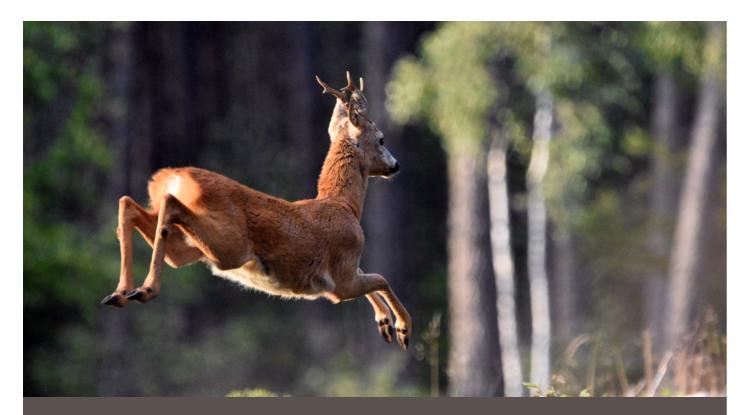
Lièvre : Synthèse départementale

Renard : Synthèse départementale

Résultats par commune

Astuce: pour faire une recherche dans un document.pdf, cliquez sur les touches CTRL + F puis taper le nom de la commune.





# DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

DÉBUT FÉVRIER : Les demandes de plan de chasse pour le lièvre et le grand gibier se font par internet via votre «espace adhérents».



Vous devez les saisir AVANT LE 10 MARS.

#### **RAPPEL**

- · Cartographie des territoires (SIG) : les demandes de modification de territoire pour votre plan de chasse sont closes depuis le 15/12 pour la saison 2025/2026.
- · Aucune demande de modification n'est traitée hors délai et sans justificatif de droit de chasse.
- · Le premier bracelet de chevreuil est automatiquement attribué en tir d'été (tir sélectif) et vous permet, également, de tirer le renard et le sanglier en période d'ouverture anticipée dès le ler juin. En cas de non réalisation, le bracelet n'est pas perdu et reste utilisable jusqu'à la fermeture générale.







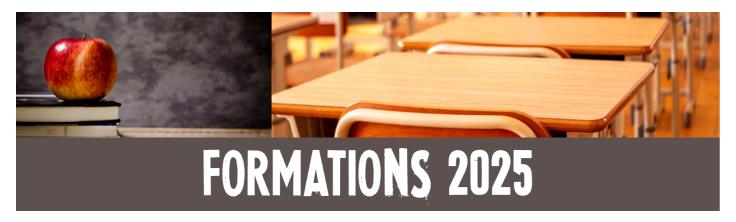




Bilan des accidents-incidents de chasse 2023-2024







Sauf indication contraire, nos formations se déroulent dans notre Centre de Formation Cynénégétique situé à Joué/Erdre.

Les inscriptions ne sont pas à l'initiative du responsable de chasse, elle sont individuelles. Aussi, veuillez transmettre ces informations à vos chasseurs.













Chaque chasseur doit transmettre les prélèvements réalisés à son responsable de territoire qui aura ensuite la charge de les déclarer via l'Espace Adhérents Territoire dans un délai de 7 jours après chaque prélèvement de sanglier. L'aide financière allouée par les services de l'État est conditionnée à la fourniture d'un bilan exploitable et précis des prélèvements réalisés sur chaque territoire. À ce jour, les données transmises sont insuffisantes et semblent sous-estimées par rapport aux prélèvements des années précédentes (delta d'au moins 2000 sangliers!).



#### UNE AIDE FINANCIÈRE CONDITIONNÉE :

Si les chiffres transmis sont erronés ou incomplets, l'État peut refuser de verser l'aide promise. Ce financement est essentiel pour soutenir nos obligations d'indemnisations sans cesse en hausse.

#### UN IMPACT DIRECT SUR LA CONTRIBUTION TERRITORIALE:

En l'absence d'un financement suffisant, la Fédération pourrait être contrainte d'ajuster à la hausse les contributions des territoires dans les années à venir. Une situation que nous souhaitons éviter grâce à une mobilisation collective dès maintenant.

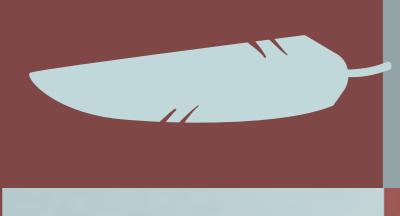


ELLE N'OUVRE DROIT À AUCUNE INDEMNISATION, MAIS JUSTIFIE LE CLASSEMENT DES ESPÈCES SUR LA LISTE DES ESOD, CE QUI PERMET LEUR PIÉGEAGE ET LEUR RÉGULATION À TIR.

En cas de dégâts, chaque responsable de chasse, chaque chasseur doit, dès qu'il en a connaissance :

- les constater,
- remplir la déclaration et la retourner à la Fédération des Chasseurs, au plus tôt, photos et témoignages à l'appui si possible.











Frais d'envoi

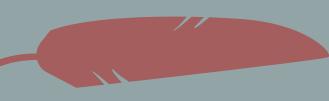
• 1 calendrier : + 5 €

• 2 à 5 calendriers : +8 €

 +de 5 calendriers : pas d'envoi, les retirer sur place à la FDC44

Réglement par chèque à l'ordre de la FDC44.

Dans la limite des stocks disponibles





# LES 14, 15, 16 MARS 2025. NOUS AVONS BESOIN DE POINTS DE COLLECTE!

## PROPRE C'est quoi?

C'est une opération participative et écocitoyenne de nettoyage de printemps à l'initiative des fédérations des chasseurs. L'enjeu de cette opération pédagogique de sauvegarde de l'environnement est aussi de partager les expériences entre usagers de la Nature, pour mieux vivre la Nature ensemble.



JLNP rassemble le réseau fédéral des chasseurs, des pêcheurs, de la protection des milieux aquatiques et des sports de pleine nature et tous les citoyens prêt(e)s à s'engager pour la protection de l'environnement.

Comment participer/ organiser un chantier de nettoyage?

Si vous êtes intéressé pour participer à cette opération en créant un point de collecte, contactez M. ALEXIS LOIRAT aloirat@chasseurdefrance.com



Journée mondiale des zones humides 2 février 2025



Protéger les zones humides pour notre avenir commun

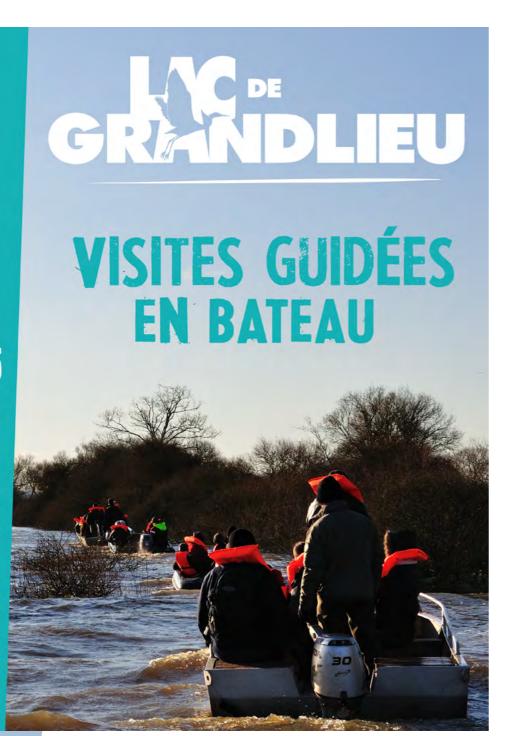
**SAMEDI** 25 JANVIER 2025 9H30 ET 14H30

SUR RÉSERVATION 02.40.89.59.25

GRATUIT 26 PLACES/SORTIES

PORT DE PASSAY - LA CHEVROLIERE

PROTÉGER LES ZONES HUMIDES HUMIDES POUR NOTRE AVENIR COMMUN



La Fédération, gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale du lac de Grand-Lieu, accompagnée d'un pêcheur professionnel d'un gestionnaire de la Réserve **Naturelle Nationale** et d'un chercheur de l'OFB vous propose de venir découvrir le rôle majeur que jouent ces espaces naturels en matière d'environnement et de biodiversité!





# BON DE COMMANDE NOM-PRÉNOM: ADRESSE: CP / VILLE: MAIL: TÉL: Participation variable selon le nombre d'exemplaires (nous contacter) FOG 44 - CS 40413 - 44204 NANTES cédex 02 Sur chaque livre, 5 € sont versés par la FDC44 pour l'entretien du Marais de Brière. exemplaires à 25 €, soit : Exemplaires à 25 €, soit : Participation variable selon le nombre d'exemplaires (nous contacter) For tall €





#### ₩ T = ♥ + # T ~ M



Dany ROSE, Président
et le Conseil d'Administration
Denis DABO, Directeur Général
et toute l'équipe fédérale
vous souhaitent de belles
et heureuses fêtes de fin d'année!

